

***PROCES-VERBAL de la
Séance du conseil municipal
du 10 mai 2017***

Présents : Madame CHABERT Monique, Monsieur BACLET Jean-Raymond, Monsieur JANIN Dominique, Madame JACQUEMET Nicole, Monsieur HUMBERT Philippe, Madame BONNET Jocelyne, Monsieur JACQUIER Laurent, Monsieur FRERE Daniel, Monsieur BUFFEVANT Gérard, Madame PETELET Caroline, Monsieur Julien ROBERT-QUATRE

Absents : Madame BURDIN Bérangère a donné pouvoir à Madame CHABERT Monique
Madame AGLIATA Florence a donné pouvoir à Madame BONNET Jocelyne
Madame Sylvie CLEYET-MAREL
Madame LAGREOU Liliane

Secrétaire de séance : Monsieur Julien ROBERT-QUATRE

Convocations du 25 avril 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 avril 2017.
L'ordre du jour est ensuite abordé :

DELIBERATIONS :

1 - Suppression et création de postes pour avancement de grade

Madame Le Maire rappelle aux conseillers qu'elle a procédé aux entretiens individuels du personnel du service périscolaire qui permettent d'évaluer les compétences et la manière de servir. 3 des agents de ce service sont promouvables à un avancement de grade en raison de leur ancienneté et de l'échelon détenu dans leur grade actuel. Madame Le Maire souligne l'investissement et le sens du service public qui caractérisent la majorité des agents et notamment ces 3 agents qui se sont investis pour pallier les absences et assurer les changements d'organisation comme les TAP. L'avancement de grade relève de la compétence du Maire, en revanche les nominations ne peuvent être prononcées qu'après suppression et création des postes par le conseil municipal.

Cet avancement est le signe de la reconnaissance du travail réalisé et la valorisation de leur sens du service public.

Le changement de grade concerne les deux ATSEM, actuellement au grade d'ATSEM principal 2^e classe qui seraient nommées ATSEM principal 1^e classe et un adjoint technique principal 2^e classe qui serait nommé adjoint technique principal 1^e classe.

Le conseil donne son accord à l'unanimité, sauf l'abstention de Madame JACQUEMET, pour supprimer les 3 postes existants et créer les 3 postes au grade d'avancement.

2 - Création d'un poste d'adjoint administratif à l'agence postale.

Madame Karine MOLLIER a été recrutée en CDD à temps incomplet le 1 juillet 2011 pour 3 ans et son contrat a été renouvelé pour 3 ans jusqu'au 30 juin 2017. Au terme de ces 6 ans de contrat, il est nécessaire de se prononcer sur sa titularisation. Elle travaille également à la mairie de Saint Albin de Vaulserre où elle a été titularisée en 2013. L'agent donnant satisfaction, le conseil donne son accord pour sa titularisation sur un poste à temps incomplet de 15 heures hebdomadaires et décide la création d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe à temps incomplet à partir du 1 juillet 2017.

3 - Création d'un poste d'assistante administrative à temps incomplet à la mairie

Madame Carole CHARAT a été recrutée en tant qu'agent de remplacement lors du congé de maladie d'Agnès CHIARO à partir du 1 juillet 2015 et en tant qu'agent occasionnel depuis juillet 2016, à temps incomplet.

Le niveau de charges de travail du secrétariat ne peut plus être assuré par les 2 agents en poste qui travaillent à temps complet pour Madame CHIARO et à temps partiel pour Madame PERRIER. La strate de communes à laquelle appartient la commune (de plus de 1000 et de moins de 2000 habitants), nécessite de titulariser l'agent si l'on souhaite le conserver. Madame CHARAT donne toute satisfaction et les 3 agents sont très complémentaires. Cette nomination porterait alors la charge de personnel à 2.5 équivalent temps plein. A l'unanimité moins 1 abstention, le conseil décide de créer le poste d'adjoint administratif 2^e classe à temps incomplet (30 h hebdomadaires) à compter du 1 juillet 2017.

4 - Signature de conventions avec Enedis :

Dominique Janin rappelle le projet de pose d'une armoire de coupure et l'enfouissement du réseau électrique sur une partie de la ligne située au Ponier pour des raisons de sécurisation du réseau. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature d'une convention de mise à disposition de terrain pour l'implantation du poste de coupure et d'une convention de servitudes sur une partie du chemin de l'ex Association Foncière, aujourd'hui chemin rural qui relie le chemin du Ponier au chemin de la zone industrielle de Grand-Fontaine. Monsieur JANIN indique que la commune percevra une indemnité forfaitaire de 1000 € pour l'ensemble des travaux qui devraient débiter à l'automne 2017.

5 - Participation aux frais de fonctionnement des gymnases utilisés pour les élèves du Collège de Saint Genix sur Guiers

Madame Le Maire rappelle au conseil que les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves du collège de Saint Genix sur Guiers, participent annuellement aux frais de fonctionnement des gymnases utilisés par le Collège.

La répartition des frais est calculée au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune selon la somme validée par le Conseil Municipal de Saint Genix sur Guiers.

Pour l'année scolaire 2016/2017, la participation de la commune s'élève à 36.72 € par élève pour le Gymnase de Saint Genix sur Guiers et 10.34 € par élève pour le gymnase de la commune d'Aoste pour l'année scolaire 2015-2016 qui a dû être utilisé faute de créneaux suffisants au gymnase de Saint Genix soit la somme de 2948.76 €. Par 12 voix pour et une abstention, le conseil donne son accord pour la participation financière et la signature de la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur un projet d'aménagement :

Le conseil est informé d'un projet qui a été étudié par la commission urbanisme. Il s'agit d'un projet de construction d'une seule habitation sur un terrain classé en OAP (Opération d'aménagement Programmé) au PLU. Il s'agit d'une parcelle reconnue comme devant être densifiée, cela en lien direct avec le PADD qui stipule la densification de certains hameaux pour préserver les terres agricoles. Cette demande à construire seulement une maison contrevient au règlement d'urbanisme. Après plusieurs rencontres y compris avec le service instructeur de la communauté de communes, la commune demandera au propriétaire d'engager des travaux d'aménagement global qui permettront à terme de répondre aux prescriptions du PLU et de déposer un permis d'aménager.

- Compte rendu des commissions municipales :

- création d'une commission destinée à réfléchir aux critères d'attribution des subventions aux associations. Le budget qui leur est consacré est important en subventions directes et en aides pour le prêt des salles, de matériel.... Cette question est récurrente et il paraît indispensable d'avoir une réflexion commune sur la recherche de critères qui permettraient d'allouer les subventions de façon plus équitable. La Commission sera animée par Nicole JACQUEMET et Jean Raymond BACLET à laquelle se joignent Caroline PETELET, Jocelyne BONNET, Dominique JANIN, Philippe HUMBERT, Julien ROBERT-QUATRE, Gérard BUFFEVANT.
- Commission éclairage : la commission est dans l'attente du rapport d'audit effectué par le SEDI 38 pour adapter les contrats d'éclairage public.
- Aménagement du village : le conseil se félicite du nombre de questionnaires remplis par les administrés : 160 réponses ont été reçues et un compte-rendu sera présenté le 1er juin. La prochaine rencontre avec le cabinet Bienvenu est programmée pour le 19 mai.

- informations concernant la Communauté de Communes Vals Du Dauphiné

Dans le cadre de la fusion des 4 intercommunalités, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) composée d'un conseiller par commune doit être mise en place. Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (TPU). Son travail contribue à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté de communes en s'assurant que les transferts de charges s'opèrent de façon transparente et neutre en associant les parties prenantes à l'évaluation. La commune sera représentée par Monique Chabert.

Madame Le Maire informe le conseil qu'un débat sur le PLUI des territoires des ex-communautés de commune des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien devra être engagé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le CISPD : Il est porté à la connaissance du conseil que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été institué par la communauté de communes par délibération du 9 février 2017.

Le cinéma de plein air : la commune a postulé pour le vendredi 28 juillet.

Les chantiers jeunes institués par la Communauté de Communes les Vallons du Guiers ne sont pas reconduits.

- Conseil Municipal des Jeunes :

Mesdames JACQUEMET et BONNET informent le conseil que les jeunes conseillers municipaux se rendront prochainement à la Maison de retraite d'Aoste pour un moment d'échange avec les résidents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire
Monique CHABERT

Le Conseil Municipal